

Rapport de clôture d'activité août 2019

PRESENTATION DE LA COMMISSION DE MONS

Hervé Lottin a reconstitué la commission dans le courant des années 2013 et 2014 en remplacement de la précédente qui n'était plus composée que de son président atteint par la limite d'âge.

L'équipe a compté jusqu'à douze commissaires, des actifs et des retraités provenant d'horizons différents.

Le secrétariat a été assumé tour à tour par des membres de la commission.

Notre médecin a rapidement démissionné et nous ne sommes pas parvenus à le remplacer.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Le commissaire du mois se rend à la prison une fois par semaine, fait rapport de sa visite aux autres membres par courrier électronique et interpelle la direction à propos des problématiques dont il est saisi.

La commission se réunit une fois par mois chez l'un ou l'autre de ses membres à défaut de disposer d'un local.

En pratique la périodicité est tributaire des disponibilités respectives et nous fonctionnons en binômes notamment pendant les périodes de congés.

De la même manière, le président rencontre la direction en fonction des nécessités et des circonstances.

RAPPORTS AVEC LA DIRECTION ET LE PERSONNEL DE LA PRISON

Nous avons rapidement déploré que la direction répondait à nos interpellations de manière vague ou stéréotypée.

La commission s'en est ouverte à Monsieur PIERS, directeur de l'établissement, qui a fixé les règles comme suit :

- la défense des droits subjectifs des détenus relève de la mission de l'avocat plutôt que de celle de la commission,
- les questions portant sur des événements ou incidents au sein de la prison justifient un courrier électronique ou un entretien du commissaire du mois avec la direction,
- les problématiques structurelles ou institutionnelles sont à discuter lors de la rencontre avec le président.

Cette vision des choses est assez théorique puisque, dans la pratique, c'est pratiquement toujours par le biais de cas individuels que nous sommes saisis.

Au fil du temps les contacts avec les directeurs, les adjudants, cadres administratifs et chefs-quartiers ont évolué de manière positive dans un climat de collaboration et de respect mutuel.

L'accomplissement de notre mission est toujours tributaire de l'humeur et de la disponibilité de la direction ou du personnel.

Les réponses apportées à nos demandes restent généralement insatisfaisantes.

PROBLEMATIQUES RENCONTREES

Les problématiques rencontrées à la prison de Mons ne sont pas foncièrement différentes de celles dont sont saisies les autres commissions du pays, si ce n'est que l'établissement est à la fois maison d'arrêt et de peine, prison pour hommes et pour femmes et qu'elle comporte une annexe psychiatrique.

Il s'agit, sans être exhaustif, du disciplinaire, des fouilles, des problèmes relatifs aux effets personnels, de doléances à propos de harcèlement de la part des agents, de violence entre détenus, de l'attribution et de la rémunération du travail, de la santé, de la situation des internés, de la lourdeur des procédures administratives notamment au sein du SPS, des transferts, des visites et des conditions matérielles de détention.

La prison de Mons est un bâtiment ancien affecté par de sérieux problèmes de salubrité.

Les questions les plus aigües et les plus récurrentes concernent la prise en charge de l'état de santé des détenus.

Enfin, nous nous sommes spécialement attachés à nous montrer également à l'écoute des doléances du personnel pénitentiaire.

RAPPORT D'ACTIVITES

La commission de Mons a fonctionné de manière régulière depuis sa mise en place. Nous avons pu dénouer des situations difficiles en intervenant auprès de la direction, des agents, des services sociaux ou du greffe, par exemple en matière de soins de santé, de visites, de transferts ou de calcul des prestations des servants.

Nous avons entrepris à plusieurs reprises d'établir le relevé des personnes rencontrées et des problématiques traitées, mais le travail s'est révélé trop fastidieux à défaut de disposer d'un secrétariat permanent.

La commission confesse qu'elle n'a publié qu'un seul rapport pour la période 2015-2016. La situation a cependant peu évolué et les constatations sont toujours d'actualité.

La commission a rédigé des communiqués circonstanciels, notamment à l'occasion des mouvements de grève, et dénoncé l'invasion de parasites ainsi que le dépassement du seuil acceptable de surpopulation.

Nous avons été attentifs à être présents au sein de l'établissement pendant les grèves et à rencontrer les syndicats du personnel.

Le président a participé à une réunion de l'OCD.

Des contacts particuliers ont également été noués avec le Barreau.

Plusieurs membres de la commission ont participé à des formations spécifiques.

La commission était représentée à presque toutes les réunions des présidents et nous avons rencontré de manière informelle la commission de Tournai.

Nous avons également mené des actions de sensibilisation à la réalité carcérale par le biais de témoignages auprès de professionnels et du secteur associatif et nous nous sommes associés aux manifestations organisées dans le cadre des Journées nationales des prisons.

DEFECTION SUCCESSIVE DES MEMBRES

En réalité ces derniers temps la commission ne fonctionne plus qu'avec quatre ou cinq membres.

La mission de commissaire du mois et la participation aux réunions mensuelles sont plus contraignantes qu'on pourrait le penser.

Les moyens d'action extrêmement limités de la commission et la rigidité de l'administration pénitentiaire découragent les meilleures volontés.

C'est ainsi que la lassitude ou le manque de disponibilités ont poussé la moitié de la commission à se retirer. Le phénomène touche à la fois les retraités et les actifs.

En particulier, il n'a pas été possible de trouver un médecin pour remplacer celui qui est parti dépité.

CONCLUSIONS

Après quatre ans d'activité, le bilan de l'action de la commission de surveillance de Mons peut être considéré comme globalement positif.

La présence de commissaires, chaque semaine au sein de la prison, visible de la direction, des agents et des détenus, joue le rôle d'une caméra de surveillance. Même si certaines situations nous échappent, nous pensons avoir contribué activement à améliorer le respect des droits des détenus.

Il faut cependant admettre que la commission de surveillance ne dispose que de peu de moyens d'action efficaces. C'est pourquoi une collaboration avec le Barreau paraît nécessaire pour mener des actions collectives ou individuelles qui puissent faire bouger les choses.

La question se pose de maintenir la motivation des membres qui doutent de l'utilité de leur engagement. Il n'est pas certain qu'un jeton de présence soit une solution au problème.

La commission devra envisager à l'avenir de revoir son mode de fonctionnement, en fonction du nombre de ses membres, par exemple en travaillant de manière plus systématique par binômes pour alléger la charge des commissaires, en s'efforçant de rencontrer les détenus entrants et en tenant des fichiers à jour des prestations réalisées.

La future installation d'une commission des plaintes est source de nouvelles incertitudes.

Anaïs LEFRERE

Secrétaire

Pierre CIRRIEZ

Président